



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 19 avril 2018, auditoire 415, Amphimax, Dorigny**

---

- Présidence :** Mme Céline Rozenblat
- Secrétariat :** M. Lucien Genoud
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice  
M. François Bussy, Vice-recteur  
M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Jean-Daniel Tissot, FBM
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice  
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
- M. David Hamidovic, FTSR  
M. Alain Boillat, Lettres  
M. Laurent Moreillon, FDCA  
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC  
M. René Véron, FGSE  
M. Jean-Philippe Leresche, SSP

**Membres présent·e·s :**

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Léonore Vuissoz, M. Franco Taroni, M. Vincent Mabillard, Mme Stéphanie Monod, M. Adrien Vincart, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Samuel Goy, M. Lucas Perdrisat, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Piergiorgio Tozzi M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

**Excusé·e·s :**

Mme Bettina Kahil, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Olivier Staub, M. Adrien Waeber

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du PV du 22 février 2018
  - Adoption du PV du 1<sup>er</sup> mars 2018



3. Communication de la Direction
4. Communication du Bureau - Calendrier
5. Propositions reportées des séances précédentes
  - 5.1. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»
  - 5.2. Postulat «Quasi-Monopole Da Nino»
  - 5.3. Postulat «Relève»
6. Commission législative : modifications du RI
7. Nouvelles propositions (si le temps le permet)
  - 7.1. Postulat «Certificats de travail»
8. Divers et interpellations

## **1. Accueil et bienvenue**

La présidente remercie la présence des membres du Conseil et la présence de la Rectrice, des Vice-recteurs et du Secrétaire général.

## **2. Formalités**

- Désignation des scrutateurs  
Les scrutateurs sont Mme Angela Ciuffi et M. Olivier Bauer.
- Adoption de l'ordre du jour  
La Présidente propose que la discussion sur le RI commence à 17h30. Les postulats restants seront automatiquement reportés à la prochaine séance du Conseil. Sous cette condition, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.
- Adoption du PV du 22 février 2018  
Accepté avec une abstention.
- Adoption du PV du 1<sup>er</sup> mars 2018  
Accepté avec une abstention.

## **3. Communications de la Direction**

M. le vice-recteur Benoît Frund prend la parole pour répondre au postulat sécurité. *La réponse détaillée se trouve en annexe I de ce procès-verbal.*

Mme Amiguet remercie M. Frund pour la réponse au postulat. Elle demande s'il est possible que la commission qui va être constituée puisse être élue de manière démocratique en tenant le corps du PAT informé.

## **4. Communications du Bureau**

La première communication est le calendrier confirmé pour les séances 2018-2019 avec trois séances par semestre, à savoir :

- jeudi 4 octobre 2018
- jeudi 15 novembre 2018 (soirée du Conseil de l'UNIL)
- jeudi 6 décembre 2018
- jeudi 28 février 2019
- jeudi 11 avril 2019

- jeudi 16 mai 2019 (examen des comptes et du rapport de gestion 2018 + examen du budget 2020).

M. Fernandes demande si les séances des différents Conseils de faculté sont prises en considération. La présidente répond que l'information n'est pas arrivée et qu'elle n'en a pas tenu compte.

Deuxième communication avec texte de toutes les conventions majeures inter-universités signées par l'Université de Lausanne. On retrouve ces fichiers sur l'intranet du Conseil auquel on pourra se référer.

## **5. Propositions reportées des séances précédentes**

### **5.1. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»**

Mme Vuissoz présente son postulat. Elle veut avoir des améliorations de l'offre végétane et végétarienne.

M. le vice-recteur Frund prend la parole, il reconnaît que cela soulève des problématiques connues. La charte pourrait être mise à jour sans soucis, l'application smartphone peut être discutée. Il émet des doutes sur une application qui permettrait de connaître chaque ingrédient, ceci pour des raisons pratiques. Tout cela est discuté dans le cadre de la commission de l'alimentation. Il pense que ce n'est pas nécessaire de voter ce postulat, car la Direction est déjà en cours de travail sur cette question.

Mme Vuissoz est d'accord de ne pas voter.

### **5.2. Postulat «Quasi-Monopole Da Nino»**

M. Petros présente son postulat. L'absence de plat chaud équilibré dans 3 cafétérias sur 5 pose des problèmes. La provenance des fruits et de la viande pose des problèmes. Il veut entamer un dialogue pour trouver des solutions à ces problèmes, comme le fait le groupe SV de Géopolis.

M. Rod prend la parole pour dire que cela fait 30 ans qu'il se nourrit à l'Université et relève le choix énorme qui existe. Il préfère éviter la spéculation sur le mauvais. Il veut soulever ce qui se fait de bien.

M. le Vice-recteur Frund relève que le groupe SV est une chaîne comprenant de nombreuses cafétérias et peut donc faire des économies d'échelle dans ses achats. Il relève que les allégations ne sont pas documentées, il y a eu une enquête sur l'impact environnemental des menus, enquête faite par l'entreprise Bilan. Les deux groupes ont reçus la note de C-, qui est une note pas très bonne. De plus, il relève les différences de productions qui rendent la comparaison caduque, Da Nino possède une base de production à l'Unithèque et envoie ses plats aux autres cafétérias, il part de produits bruts, contrairement au groupe SV.

Il existe un deal entre les restaurateurs et l'Université qui permet d'offrir des prix bas, contre l'exclusivité des services traiteurs. On peut

trouver des réponses sur le site resto UNIL. Il souligne que l'ouverture du marché à d'autres concurrents va faire augmenter le prix des repas. Il trouve que la qualité est déjà supérieure à certaines universités romandes.

Mme Loetscher, dit que les prix ne vont pas monter si plusieurs restaurateurs arrivent, et les prix ne sont pas plus hauts à l'EPFL.

M. Petros propose de retirer les points 2.1. à 2.4. Il veut permettre aux étudiants de pouvoir manger tranquillement leur pique-nique.

M. Pedrisat, trouve que l'idée nombriliste le met mal à l'aise. Il trouve que les conditions de travail des employés des cafétérias ne sont pas si bonnes que cela.

M. Fernandes parle en tant qu'ancien membre de la commission de l'alimentation et il propose de contacter M. Nino Cananiello directement pour discuter avec lui. La comparaison avec les prix de l'EPFL, dans ce qui est comparable, démontre que l'EPFL a des prix plus élevés. Ils ont des subventions directes, mais ont demandé d'augmenter les prix pour avoir une meilleure compétition. La comparaison s'est faite sur plusieurs campus, avec l'équivalence, menu du jour avec une salade et un fruit. Il veut maintenir le menu végétarien au prix le plus bas.

M. le Vice-recteur Frund précise qu'il y a déjà une commission qui existe et que lorsque des contrats arriveront à échéance, ce travail se fera. Il veut éviter que le débat ait lieu dans deux endroits différents. Il y a des places de pique-niques qui sont autorisées partout et sont présentes dans les contrats.

Vote :       7 personnes soutiennent ce postulat  
              16 sont contre  
              11 s'abstiennent

Le postulat est refusé.

### 5.3. Postulat «Relève»

Mme la présidente relève qu'elle est contre le fait de proposer une nouvelle fois à la discussion ce postulat car nous avons bien entendu le Conseil et les doyens disant que la planification de la relève se fait dans les CPA des facultés. La seule nouveauté aujourd'hui est l'arrivée de nouveaux signataires. Puis, elle donne la parole pour la présentation des nouveaux éléments du postulat.

M. Dupuis présente son postulat.

M. Tissot, doyen de la FBM, suggère de bien définir, dans chaque faculté, ce qu'on dit quand on parle de planification et de relève. Cela dépend des spécificités de la faculté. En médecine cela est défini très tôt dans le cursus. Cela ne s'applique pas directement à la relève académique. Il faut identifier les personnes qui ont envie de faire une carrière académique et leur donner les possibilités de réussir. Quand on entre dans une planification académique, alors la commission se

met en place, on prépare la commission avec des minis CPA, on identifie les personnes qui sont en place, celles qui peuvent arriver et quelles sont les conditions qui sont nécessaires. Il faut donc réfléchir en amont avec les différents corps pour y arriver. Si on a le projet d'amener la relève académique dès les étudiants, il faut travailler avec bon sens. Il est important de voir les besoins.

M. le Vice-Recteur Bussy, rappelle la position de Mme la Vice-rectrice Philippe, dont les préoccupations sont les mêmes que les postulants et c'est la même que la dernière fois. Certes, il y a des manières de fonctionner différentes selon les facultés mais il faut réfléchir avec la commission relève scientifique pour prendre en compte cette problématique. Le postulat est en marche, quel que soit le vote du postulat. Il va se faire au même rythme qu'il soit présent ou non. La Direction travaillant dessus, M. le Vice-recteur Bussy invite à ne pas voter dessus.

M. Dupuis remercie de la réponse. Il propose donc que le Conseil fasse un vote *«d'intention, avec information au prochain semestre académique»*.

Vote :      21 personnes pour cette idée  
              8 contre  
              10 abstentions

Le postulat est accepté pour information et définition de priorité.

## 6. Commission législative : modifications du RI

Les articles verts sont proposés pour être votés en bloc.

Les articles noirs sont contraires à la loi supérieure de l'UNIL. Il est donc impossible de les modifier.

Les oranges ont quelques changements.

Les rouges ont des changements importants avec de grandes modifications.

Ces deux dernières catégories seront donc votées article par article.

La méthode de vote est acceptée à l'unanimité.

No d'article	Accepté	Refusé	Abstention
Articles verts	Unanimité -1	zéro	1
Articles noirs	Zéro		2
Préambule	Unanimité -2	1	1
6.	Unanimité -5	1	4
11	Unanimité	zéro	zéro
11.1.	Unanimité -1	zéro	1
12.	Unanimité	zéro	zéro
13.	Unanimité	zéro	zéro
31.	Unanimité -1	zéro	1
32.	Unanimité	zéro	zéro

A un moment de la discussion, la proposition est faite de mettre un grand nombre de détails de mise en application du règlement dans un vadémécum. Il en ressort trois possibilités pour lesquelles le Conseil se prononce par un vote :

- 1) faire un vadémécum avec tous les détails techniques qui sont dedans et expliciter son statut : 12 pour;
- 2) laisser tout dans le RI : 3 pour;
- 3) ajouter un vadémécum, tout en laissant également les explications dans les articles : 17 pour.

C'est donc la solution 3 qui est acceptée

## **7. Divers et interpellations**

M. Dupuis propose la mise en place d'une séance supplémentaire pour pouvoir traiter l'entier des problématiques : prioriser les points encore à l'ordre du jour plutôt que ceux qui ne sont pas encore traités.

M. Rosset rappelle qu'il a fallu consacrer deux heures à des articles consensuels, alors il paraît peu probable que l'on se mette d'accord sur tous les points en une séance.

Mme la Présidente approuve M. Rosset et propose que l'on continue d'avancer dans les séances d'automne.

Mme la Rectrice observe que la Direction n'a jamais été consultée sur le règlement interne, et trouve étrange que le Conseil demande des procédures participatives, mais d'un autre côté ne mette pas en place de consultation sur des changements fondamentaux du fonctionnement de l'Université.

Mme la Présidente note ce point et compte y répondre avec la Commission législative. Elle lève la séance à 19h46.